

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHARMES LA COTE
Séance du 25 juillet 2016**

L'an deux mille seize, le vingt-cinq juillet à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de CHARMES-LA-COTE, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales. La convocation a été faite le 18 juillet 2016, le présent procès-verbal a été affiché et rendu exécutoire le 28 juillet 2016

Étaient présents :

Messieurs les conseillers municipaux : DECORNY Jérôme, Jean-Luc STAROSSE, MAIREL Nicolas et TURCHETTO Régis, THIEBAUT Eric, CHATILLON Christophe, MICHEL Jérôme

Mesdames les conseillères municipales : LEJARS-GROS Catherine, MASCI Patricia, Marie-Thérèse FLEUROT

Était excusé

Monsieur Rémi ADAM

Le Conseil Municipal a décidé par vote à mains levées et a choisi à l'unanimité pour secrétaire : Monsieur Eric THIEBAUT

Monsieur le Maire demande à l'ensemble du conseil municipal s'il a des observations sur le compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal. Aucune observation n'est faite, le compte rendu du 10 JUIN 2016 est accepté à l'unanimité

28- Participation financière de la commune de Charmes-la-Côte au voyage des enfants du RPI

Monsieur le Maire informe que les élèves de CM1/CM2 ont effectué un voyage sur les sites de Verdun et du fort de Vaux, le mardi 06 juin. Il a été convenu que chaque commune ainsi que l'amicale des anciens combattants participent financièrement à ce voyage.

Le président de l'amicale des anciens combattants ayant présenté les différentes factures afférentes à ce voyage, la participation pour chacun est de 228 €.

A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal

- ACCEPTE de financer une partie du voyage des CM1/CM2.
- ACCEPTE d'effectuer le versement de 228 € à l'amicale des anciens combattants de Blénod-les-Toul, organisatrice de ce voyage
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier

29- Convention de bail avec monsieur LAURRIN

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que les travaux d'amélioration du local technique ont débuté. Il précise que le matériel stocké dans ce bâtiment a été déplacé dans un lieu de stockage situé 9 rue Bellevue chez Monsieur LAURRIN.

Afin de finaliser cette location, une convention a été signée entre la commune et monsieur LAURRIN, moyennant un montant de location de 75 € par semestre. Monsieur le maire précise que la durée de la convention est de 1 an et tacitement reconductible

Monsieur le maire fait lecture de la convention.

A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal

- ACCEPTE les termes de la convention
- ACCEPTE d'effectuer le versement de 75 € par semestre
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier

30- Encaissement d'un chèque GROUPAMA

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que suite à la vérification des extincteurs, GROUPAMA participe à l'achat ou à la formation en matière de prévention.

Monsieur le maire précise que le montant de cette participation s'élève à 91,20€

A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal

- ACCEPTE d'encaisser le chèque relatif à la participation de Groupama
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier

31- Validation du nouveau périmètre du nouvel EPCI

- Vu la loi NOTRE du 07 août 2015 et notamment son article 35,
- Vu la délibération n° 131-2015 du 04 novembre 2015 par laquelle le conseil communautaire a, à l'unanimité, donné un avis favorable au projet de SDCI transmis par le Préfet le 07 octobre 2015,
- Vu la délibération du 04 décembre 2015 par laquelle le conseil municipal a donné un avis favorable au projet du SDCI.
- Vu l'arrêté préfectoral du 14 juin 2016, fixant le projet de périmètre de la future communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes du Toulinois et de Hazelle-en-Haye et rassemblant l'ensemble des communes de ces deux EPCI, hormis la commune d'Hamonville (amenée à rejoindre la CC du Chardon Lorrain fusionnée avec celle du Val de Moselle au 1er janvier 2017),

- Considérant qu'à compter de la réception de cet arrêté préfectoral, les communes et EPCI concernés par la fusion disposent légalement d'un délai de 75 jours pour rendre leur avis sur le projet de périmètre, faute de quoi cet avis est réputé tacitement favorable,
- Considérant l'intérêt affirmé à plusieurs reprises par l'assemblée de la Communauté de Communes du Toulousain pour réaliser cette fusion, celle-ci répondant à une étape importante de la construction du Grand Toulousain dans une logique de solidarité territoriale et de bassin de vie,

A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal

- EMET un avis favorable sur le projet de périmètre du nouvel EPCI

32- Demande de subvention auprès de l'état pour le projet de construction de logements

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que la Région a décidé de soutenir les collectivités dans leurs investissements en mettant en place un fond national d'aménagement du développement du territoire des communes de moins de 2 500 habitants. Elle propose de subventionner les projets d'investissement.

Monsieur le maire présente le dossier de travaux de création de logements. Il précise que le montant H.T. de cette opération s'élève à 204 249 €

Après en délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres,

- ADOPTE les modalités présentées pour la réalisation des travaux de création de logements
- DECIDE de déposer un dossier de subvention au titre du fonds national d'aménagement et du développement du territoire des communes de moins de 2 500 habitants
- AUTORISE Monsieur le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

33- Demande de subvention auprès de la Région pour les travaux d'aménagement des vestiaires du terrain de sports

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que la Région a décidé de soutenir les collectivités dans leurs investissements en mettant en place un plan régional de soutien à l'investissement des communes de moins de 2500 habitants.

Monsieur le maire présente le dossier de travaux d'aménagement des vestiaires du terrain de sports. Les travaux consistent à en améliorer l'accessibilité des sanitaires du vestiaire dans le cadre des ERP. Il précise que le montant H.T. global de cette opération s'élève à 11 000€.

Après en délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres,

- ADOPTE les modalités présentées pour la réalisation des travaux d'aménagement des sanitaires du vestiaire
- DECIDE de déposer un dossier au titre du plan régional de soutien à l'investissement des communes de moins de 2500 habitants
- AUTORISE Monsieur le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Informations :

Nettoyage et élagage des chemins communaux :

Une méthodologie doit être décidée en accord avec le garde forestier

Projet AOC :

Un acquéreur est intéressé par des parcelles de terrains considérés comme des « biens vacants sans maître » sur le territoire de Charmes-la-Côte. Le montant de la transaction reste à définir, et cette opération sera réalisée en 2017.

Fête Patronale :

Des jeux pour enfants et un jeu de quilles ont été loués pour l'occasion. Le conseil municipal est invité à participer à l'organisation de la fête.

La commune offre l'apéritif aux habitants le dimanche à midi

Fin de séance 21 h 45

